

FORMULAIRE DE RÉPONSE

Occupation Des Territoires Pour un Québec fort de ses communautés



Instructions

1. Après avoir lu le document de consultation disponible sur le site www.territoires.qc.ca, répondez aux questions de consultation en inscrivant vos réponses dans l'espace prévu.
 2. Une fois complété, acheminez le formulaire par courriel ou par la poste.
 - Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
 - Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8
- Commentaires et information : consultation@territoires.qc.ca ou (819) 293-6825

Coordonnées

(vous devez vous identifier, autrement votre formulaire ne pourra pas être compilé)

Prénom et nom : Philippe Bourke

Adresse : 454, avenue Laurier Est, Montréal

Courriel : philippe.bourke@rncreq.org

Nom de l'organisation : Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Partie I : CONTEXTE ET DÉFIS

Des défis à relever

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 2 du document de consultation « Des défis à relever » aux pages 9 à 14.

Question de consultation

Question 1 :	Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?
--------------	--

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Oui, le RNCREQ partage les grands défis exposés, **particulièrement ceux qui concernent les défis environnementaux (dont les changements climatiques) et la transition énergétique** envers lesquels les CRE déploient des efforts importants au chapitre de la sensibilisation, de la concertation et de la proposition de solutions concrètes aux décideurs et agents socioéconomiques régionaux.

Le développement de nouveaux modèles d'aménagement du territoire doit reposer sur :

- des modes de transport durable, collectif et actif;
- la protection de la biodiversité en mettant l'emphase sur la conservation, la protection et la mise en valeur des milieux naturels et en créant des corridors favorisant le déplacement des espèces;
- le respect des équilibres naturels en matière de production d'énergie, d'agriculture, de gestion de l'eau, des matières résiduelles, de la forêt, etc.;
- la participation citoyenne en favorisant les processus de consultation.

Dans une perspective de développement durable des territoires, **le respect de la capacité de support des écosystèmes et du milieu doit être une condition essentielle au maintien de la qualité de vie.**

À l'égard du défi démographique, il faudrait prendre en considération la perspective de composer avec les réfugiés climatiques.

Des acquis à considérer

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 3 du document de consultation « Des acquis à considérer » à la page 15.

Questions de consultation

Question 2a :	Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?
Question 2b :	Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

2a : Ne sait pas.

2b : Si cela peut être considéré comme un acquis, la « position enviable dans les énergies renouvelables » du Québec constitue également, en quelque sorte, un frein à la mise en valeur des autres ressources renouvelables disponibles sur le territoire.

Par ailleurs, il faudrait souligner comme acquis la présence sur tout le territoire d'organisations comme les CRE, **qui sont des modèles uniques de concertation pour favoriser l'implication de la société civile et l'intégration des enjeux environnementaux dans les processus de développement.** Un soutien adéquat à la mission des CRE est essentiel pour relever les défis environnementaux inhérents à l'occupation durable des territoires.

Une interdépendance à valoriser

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 4 du document de consultation « Une interdépendance à valoriser » aux pages 16 à 18.

Questions de consultation

Question 3a :	Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?
Question 3b :	Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

3a : La perspective de mettre en œuvre une stratégie de transition énergétique visant le remplacement du pétrole par les ressources renouvelables disponibles au Québec implique *a fortiori* de favoriser la recherche d'une économie plus locale, centrée davantage sur les besoins du Québec plutôt que sur l'exportation. Cette perspective aura pour effet de conjuguer à la fois une plus grande autonomie régionale et une plus grande interdépendance entre les régions et les grands centres (pour les ressources énergétiques et alimentaires, entre autres).

3b : Alors que l'humain est de plus en plus en rupture avec la nature, voire hostile, le RNCREQ estime qu'il faut absolument intensifier la sensibilisation de la population sur les liens d'interdépendance entre l'humain et son milieu (ses ressources). De cette manière, on favorisera une meilleure compréhension du rôle essentiel des régions ressources en tant que condition nécessaire à l'existence des grands centres.

Il serait à notre avis approprié de mettre en vigueur l'article de la *Loi sur le développement durable* qui fera en sorte d'assujettir les municipalités aux prescriptions de cette loi, notamment celle de se doter d'un plan de développement durable.

Partie II : orientations et propositions

Une vision et des principes à partager

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 5 du document de consultation « Une vision et des principes à partager » et à la section 6 « Des leviers pour faire la différence » aux pages 20 à 23.

Questions de consultation

Question 4a :	Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?
Question 4b :	Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?
Question 4c :	La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

4a : Oui. Il faut faire attention à l'angle d'approche ici qui symbolise la conquête du territoire (habiter, développer, desservir, s'approprier) sans référence à la préservation de ce qui existe actuellement. L'ajout du verbe « respecter » dans les leviers nous semblerait approprié.

Par ailleurs, le diagramme du cadre de référence mérite d'être retravaillé pour refléter la richesse, la volonté et la force du reste du document. Cela détonne avec le reste du document qui lui, est particulièrement bien articulé.

4b : Il faut faire attention ici avec la recherche de l'équité. Elle doit se faire avec le souci de l'intégration des coûts environnementaux et sociaux intergénérationnels découlant des choix individuels de localisation. L'équité n'est pas la même chose que le libre choix et le laissez-faire. L'étalement urbain que l'on observe depuis plusieurs décennies au Québec est un modèle d'aménagement du territoire non viable sur les plans économique et social (finances publiques, sédentarisation, perte d'autonomie, santé publique, perte économique (entreprises privées) due aux embouteillages (plus de 1 milliard de dollars/année seulement pour la région de Montréal) etc.), en plus d'être responsable des impacts environnementaux les plus importants (impacts sur le milieu agricole, perte de biodiversité, besoins énergétiques accrus et dépendants du pétrole, dégradation de la qualité de l'air, pollution de l'eau, etc.). **Une meilleure planification de l'aménagement du territoire est indispensable.**

Attention aussi à ne pas accroître la problématique de détérioration des plans d'eau qui est souvent associée à une densification insoutenable et à de mauvais aménagements en rives. Sur le plan social, l'occupation des milieux lacustres conduit à des problèmes d'écarts sociaux, d'acceptabilité sociale, d'accès à l'eau et de « gentrification ».

4c : Oui, par « Développement durable des territoires ».

Toutefois, comme le terme « durable » est souvent galvaudé, il faudra bien le définir et le circonscrire à sa définition véritable (viabilité à long terme et respect de la capacité des écosystèmes à répondre aux besoins humains d'aujourd'hui et de demain).

Les propositions

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 7 du document de consultation « Les propositions » aux pages 24 à 28.

Questions de consultation

Pour chacune des grandes orientations, des propositions sont soumises :

Question 5a :	Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5b :	Quelle proposition est selon vous la plus importante?
Question 5c :	À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, <u>ou différemment</u> , pour contribuer?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

5a :

Pour le pilier « Habiter » :

Il faut favoriser le développement des énergies renouvelables décentralisées et l'autoproduction d'électricité (compteur inversé).

Privilégier la construction en bois pour favoriser le développement des régions et la lutte aux GES (sur la base du régime forestier), préserver la ressource et les principes de l'aménagement écosystémique.

Il y a un besoin d'éducation et d'encadrement du secteur de la finance et de l'investissement afin d'orienter ses choix en fonction des objectifs sociaux d'occupation du territoire et de respect de l'environnement. Par exemple, ces institutions ne devraient en aucun temps soutenir des projets qui se trouvent ou qui se réalisent dans les plaines inondables, les milieux humides, les écosystèmes forestiers exceptionnels, etc.

Pour le pilier « Développer » :

En matière d'énergie, il faut s'inspirer des travaux du Groupe de travail sur les milieux ruraux comme producteur d'énergie et favoriser le développement des énergies renouvelables à petite échelle dans une perspective de cycle court en évitant les transformations inutiles (la bonne énergie à la bonne place), en effectuant le remplacement des sources plus polluantes, et en optant pour les projets à forte valeur ajoutée pour la communauté.

Attention au développement de la filière éolienne. Le mode actuel crée des conflits au niveau de l'acceptabilité (favoriser le développement à petite échelle en cycle court).

Attention. L'hydrogène est une monnaie énergétique uniquement. Elle implique des sources de production et de lourdes infrastructures de distribution et de stockage.

Favoriser un développement de l'agriculture biologique, des fermes à dimension humaine et à proximité des bassins de population. Développer les mécanismes permettant de rapprocher les consommateurs et les producteurs.

Mieux intégrer le développement dans les milieux naturels en favorisant la conservation, la protection et la mise en valeur.

Pour le pilier « Desservir » :

Il faut revoir le développement du réseau routier québécois. C'est une entreprise insoutenable que de vouloir sans cesse offrir un réseau de transport routier fluide puisque l'offre crée le besoin et qu'il y a sans cesse une augmentation du nombre de véhicules. On doit se demander en tant que société si on a les moyens d'investir dans le développement de notre réseau routier. On doit faire un choix; on ne peut à la fois développer le transport collectif et individuel. On doit investir dans l'entretien et la sécurité du réseau routier existant.

Pour le pilier « S'approprier » :

En matière de gouvernance, il faut un meilleur soutien financier aux CRE et aux organisations environnementales. On doit aussi favoriser une participation accrue des CRE au niveau de l'appropriation des ressources et des leviers de développement pour favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux, du respect de la capacité de support des écosystèmes et du développement durable.

Il devrait y avoir une participation systématique des CRE (secteur environnement) sur les CRÉ.

5b : On s'interroge sur la pertinence de prioriser ces éléments.

5c :

Au niveau de la transition énergétique :

Le RNCREQ a initié une importante démarche de mobilisation régionale qui se déroulera en cours d'année afin de réfléchir collectivement à la façon dont nous pourrions envisager positivement l'avenir tout en réduisant notre consommation de pétrole. De très nombreux et importants partenaires appuient cette initiative.

Nous espérons qu'elle pourra servir d'élan pour favoriser la transition énergétique et le développement durable des régions.

Au niveau des changements climatiques :

Grâce au soutien du MDDEP, les CRE mettent en œuvre des projets et des initiatives originales pour sensibiliser les décideurs et la population des régions aux enjeux des changements climatiques et à l'importance de poser des gestes individuels et collectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les CRE cherchent ainsi à se positionner comme des acteurs centraux en matière de mobilisation pour la prise en charge régionale des efforts de réduction des GES. Ils veulent assurer l'arrimage entre les politiques nationales et l'action en région, notamment par la promotion des moyens, des outils et des programmes qui ont été déployés pour accompagner les citoyens et les décideurs afin de mettre en œuvre des mesures de réduction d'émission de GES (Climat municipalités, Coupez le moteur, Biogaz, etc.).

Les initiatives phares en ce domaine sont :

- la campagne Défi Climat,
- la démarche sur la réduction de la dépendance au pétrole
- l'accompagnement des municipalités dans les bilans de gaz à effet de serre et la réalisation de plans de réduction et d'adaptation.

Au niveau du développement durable :

De par leur mission, les CRE réalisent diverses activités visant la promotion, la formation et l'accompagnement en matière de développement durable. Ils produisent et diffusent des guides et des outils. Ils proposent aussi des démarches pour l'élaboration de plans stratégiques de développement durable.

Par leurs actions, les CRE cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement en région. Ils développent différentes initiatives et projets en faveur de la protection de l'environnement.

Les CRE n'ont pas actuellement les ressources financières leur permettant d'accomplir efficacement leur mission. Ils auront besoin de ces ressources pour participer activement à répondre aux aspirations des citoyens pour un environnement et des milieux de vie sains.

Commentaires et réflexions supplémentaires

(Inscrivez vos commentaires et réflexions supplémentaires dans la section encadrée)

Commentaires et réflexions :

Merci d'avoir contribué à cette consultation

Pour acheminer votre formulaire :

- Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
- Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Commentaires et information :

Site Internet : www.territoires.qc.ca
Courriel : consultation@territoires.qc.ca
Téléphone : (819) 293-6825

Demeurez informé des suites de la démarche en vous abonnant à notre fil de nouvelles en [cliquant ici](#).